



A

Découpage en zone avec indication du type de zone

Trame végétale à protéger ou à créer

Trame bleue

Liste des emplacements réservés :

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Création d'un sentier pédestre. Largeur 2m.	Commune	128.94
2	Création d'un sentier pédestre. Largeur 2m.	Commune	253.47
3	Création d'un sentier pédestre. Largeur 2m.	Commune	186.43

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2022 »

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE
Atton

PLAN LOCAL
D'URBANISME

4. RÈGLEMENT
4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE
4.2.2. Village

Echelle 1/2000

Document de travail
Novembre 2023

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Approuvé le :

Révisé le :

Modifié le :

Mis à jour le :